



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Estimation du coût d'une promesse électorale

Date de publication : Septembre 2021

Titre abrégé : Élimination des déductions fiscales pour frais de repas et de divertissement des entreprises

Description : Élimination des déductions fiscales pour frais de repas et de divertissement pour toutes les entreprises canadiennes, à l'exception des entreprises ayant un revenu moindre que 500 000 \$, des travailleurs autonomes et des entreprises à propriétaire unique ou qui sont exploitées dans le cadre d'un partenariat. La proposition interdira aux grandes entreprises de réclamer la TPS payée sur les frais de repas et de divertissement à titre de crédit de taxe sur les intrants. La proposition entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2021.

Coût de la mesure proposée :	Millions de \$	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Coût total		-121	-487	-502	-516	-530	-2 156

Remarques :

- Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice comme cela apparaît dans le budget et les comptes publics.
- Un nombre positif indique une diminution du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une hausse des dépenses). Un nombre négatif indique une augmentation du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des dépenses).
- « - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.

Méthode d'évaluation et d'établissement des projections : Le DPB a estimé le nombre et la valeur des déductions réclamées pour frais de repas et de divertissement selon le taux de croissance passé de la valeur de ces déductions, en tenant compte de l'inflation. Un taux d'imposition de 15 % a été appliqué à la valeur estimée des déductions réclamées par des entreprises rentables. Un taux de TPS de 5 % a été appliqué à toutes les déductions pour estimer la baisse des réclamations à titre de crédit de taxe sur les intrants. Une évaluation du comportement n'a pas été incluse.

Source d'incertitude : La principale source d'incertitude est associée à la projection des déductions pour frais, qui est fondée sur des données historiques, lesquelles pourraient ne pas être représentatives des années à venir.

Sources des données :	Variable	Source
	Nombre d'entreprises réclamant les déductions pour frais de repas et de divertissement	Statistique Canada, T2-PALE
	Valeur des déductions pour frais de repas et de divertissement	Statistique Canada, T2-PALE
	Indice des prix à la consommation	Prévision de référence du CPE du DPB